

## EDITO

## Numérique : qu'attendre du nouveau gouvernement ?

En France, le développement numérique n'a jamais constitué un enjeu politique prioritaire, malgré l'existence d'un poste de secrétaire d'Etat au numérique et la création du Conseil national du numérique (CNum) en 2011. Cela va-t-il changer avec Emmanuel Macron et son secrétaire d'Etat au Numérique, Mounir Mahjoubi ?

Pour ce jeune « geek », entrepreneur de talent et ex-président du CNum, cette nomination couronne un investissement de la première heure, débuté au moment où il rallie le tout jeune mouvement *En Marche* comme Conseiller stratégie numérique. Aujourd'hui, sa fiche de poste de Secrétaire d'Etat couvre un éventail de missions allant de la politique de transformation numérique de l'Etat et des administrations à la promotion de l'économie numérique et des entreprises françaises à l'international, en passant par les questions de sécurité, de gouvernance et de souveraineté, de droits et de libertés, d'éducation ou encore d'éthique et d'accessibilité de tous en matière de numérique. Le tout sous l'égide de Matignon, en lien avec les autres ministères. L'enjeu est de taille...

La révolution numérique touche tous les domaines de la vie publique, de la sphère privée comme du monde de l'entreprise. Il est temps que la classe politique se montre à la hauteur de ce changement de paradigme profond, qui constitue l'un des plus grands défis mondiaux actuels. Jusqu'ici personne au plus haut niveau de l'Etat n'a jamais vraiment pris la mesure de cette nécessité et le décalage reste important entre les actions menées et la rapidité du développement d'Internet et de ses usages. Pourtant la France regorge de chercheurs, scientifiques et informaticiens de très bon niveau, ainsi que de centaines d'entreprises innovantes.

Pourvu que le nouveau gouvernement, via son secrétaire d'Etat au Numérique, adopte enfin une véritable vision politique globale, visionnaire et pionnière, dont la France a besoin pour devenir la grande nation numérique dont elle a tout le potentiel.

C.G.

## TEMOIGNAGE



Elisa Pehau

« Le choix d'un outil de veille performant et intuitif »

Entrée en 2010 comme stagiaire à la Direction des marchés et de la marque de la Confédération du Crédit Mutuel, Elisa Pehau y est aujourd'hui chargée de veille à l'Observatoire de la concurrence. Elle nous explique pourquoi KB Crawl est l'outil le mieux adapté à sa mission.

« A mon arrivée, l'Observatoire de la concurrence, qui dépend de la Direction des marchés, cherchait à automatiser en partie la recherche d'information concurrentielle. tout en étant accessible ». Notre choix s'est orienté vers KB Crawl car c'est un outil qui avait bonne presse ». Trois ans après, le Crédit Mutuel l'abandonne pourtant pour un outil plus complexe, censé apporter de meilleurs résultats... « Le nouveau logiciel offrait moins d'autonomie, son paramétrage était compliqué, nous n'avions jamais la main dessus ». Membre de l'ADBS (association des professionnels de l'information et de la documentation), Elisa Pehau apprend via son réseau « veille » que KB Crawl a connu de récentes améliorations. L'Observatoire décide d'en tester la dernière version, fin 2015. « Une fois la formation effectuée et le paramétrage des sources défini, l'utilisateur est réellement autonome, la nouvelle version de KB Crawl est particulièrement intuitive. J'ai la sensation de maîtriser cet outil de travail et ses rouages, et il y a encore de très nombreuses possibilités à exploiter. Le crawler est performant, l'ensemble est intuitif. Par ailleurs les formateurs, le service commercial et après-vente sont à l'écoute et très réactifs ».

Aujourd'hui l'Observatoire utilise l'outil de veille, mais aussi la plateforme collaborative de KB Crawl. « Elle nous permet d'exploiter les informations issues de notre veille et qui y sont archivées. Son ergonomie est un réel atout ». Quelques collaborateurs commencent aussi à bénéficier des services de la plateforme. « Ils reçoivent des newsletters ciblées générées automatiquement. Ils peuvent aussi y rechercher des informations plus anciennes et ont accès à toute l'information qui leur est utile, par domaine, sur l'activité de nos concurrents ».

L'Observatoire de la concurrence a été créé en 2004 au Crédit Mutuel. « Avant, chaque collaborateur gérait ses propres sources. Désormais, le sourcing est centralisé, étoffé, automatisé et partagé. Chacun sait où est l'information et peut facilement la récupérer ».

Propos recueillis par C.G.

## ZOOM SUR...

Les événements à venir de la communauté Veille et Intelligence économique :



**15 juin** : conférence *Intelligence culturelle et stratégique à 7000 m d'altitude*, Viviane Seigneur, analyste chercheur, 18h30-20h, Ecole militaire, Paris 7



**20 juin** : conférence *Règlement général & Loi sur la protection des données pour la Suisse, fatalité ou opportunité*, 8h-11h30, Hôtel Alpha Palmiers, Lausanne (Suisse)



**22 juin** : *Gala de l'Intelligence économique – 20 ans de l'EGE*, 19h, Ecole militaire, Paris 7



**27-28 juin** : Forum *TERATEC 2017*, le rdv de la simulation et du big data, Ecole polytechnique, Palaiseau (91)



**29 juin** : conférence *Transformation digitale & IA : quels défis humains*, 7h30-11h30, DATALP, Meyrin (Suisse)

## DECRYPTAGE

## Protection des données : bientôt une nouvelle réglementation européenne

Pour s'adapter aux réalités et aux menaces du numérique, l'Union européenne (UE) se dote d'une nouvelle réglementation en matière de protection des données personnelles. Nommé **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, le texte sera applicable le 25 mai 2018. Il ne reste donc plus qu'un an aux organismes des pays européens pour se préparer à agir en conformité avec les dispositions prévues.

Faisant suite à l'actuelle Directive sur la protection des données personnelles (qui datait de 1995), le RGPD vise à renforcer les droits des personnes quant à la circulation de leurs données, tout en responsabilisant les acteurs qui traitent ces données au sein des entreprises et organisations. Il vise aussi à crédibiliser la régulation des données et à renforcer la coopération entre les différentes autorités régulatrices en Europe, notamment lors des traitements transnationaux.

De nombreux changements en perspective : cadre juridique unifié pour les pays membres de l'UE, droits des personnes renforcés, plus de transparence et de responsabilisation de la part des entreprises et organisations, davantage de précision et de partage des responsabilités (notamment en matière de transferts de données hors UE), cadre de sanctions graduées et renforcées.

En adoptant une logique responsable, les organismes concernés devront prendre en compte la protection des données dès la conception d'un produit ou d'un service. Pour se faire, ils devront recenser leurs traitements de données, identifier les risques, mettre en place des procédures, se doter d'outils de mesure et de contrôle interne... Le tout avec un objectif unique : garantir la protection des personnes dont les données sont traitées.

Pour se préparer à ces changements de fond, la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) a publié un **guide méthodologique en six étapes** (<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/reglement-europeen-se-preparer-en-6-etapes>)

C.G.

L'ASTUCE  
DU  
VEILLEUR

Créer une source à partir d'un document crawlé

Lorsqu'une source est paramétrée en mode « Découverte » (à partir d'un moteur de recherche type Google ou de réseaux sociaux comme Twitter), KB Crawl peut crawler des sources qui vous étaient inconnues. Ces sources peuvent être précieuses et nécessitent une mise sous surveillance.

Il est possible de créer une source directement à partir d'un document crawlé en ouvrant ce document (en cliquant sur son titre) puis en cliquant sur « créer une source à partir de ce document ».

Tous vos paramètres hérités (destinataires, planification, déclencheur d'alerte) s'appliqueront automatiquement à cette source.

P.M.